



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2095 de Monsieur le Député David Wagner

Ad 1) et 2)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'interventions	5	3	4	6	2
Découverte drogues	3	3	4	5	1

Ad 3)

Aucun coût supplémentaire par rapport à la rémunération des agents intervenants n'est engendré.

Ad 4)

Les interventions se font conformément à la lettre de Monsieur le Procureur Général d'État du 8 mars 2012 concernant la détection de stupéfiants dans des établissements scolaires par la Police et à la note de service N° 25/2012 du Directeur Général de la Police ; les parents ne sont pas prévenus à l'avance.

Luxembourg, le 29 avril 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH